

VP Fund Solutions (Luxembourg) S.A.

2, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

R.C.S. B 42828

(la « Société de gestion »)

Avis aux porteurs de parts du Fonds

AAM Fund (le “Fonds”)

y compris le Compartiment

AAM Fund – Emerging Markets Corporate Bond

Catégories d’actions CHF H ISIN LU2734731735

Catégories d’actions CHF HD ISIN LU2734731818

Catégories d’actions CHF IDH ISIN LU3100809261

Catégories d’actions CHF IH ISIN LU2734731909

Catégories d’actions EUR H ISIN LU2734732113

Catégories d’actions EUR HD ISIN LU2734732204

Catégories d’actions EUR IDH ISIN LU3100809188

Catégories d’actions EUR IH ISIN LU2734732386

Catégories d’actions GBP H ISIN LU2734732543

Catégories d’actions GBP IH ISIN LU3305179056

Catégories d’actions USD ISIN LU2734732899

Catégories d’actions USD D ISIN LU2734732972

Catégories d’actions USD I ISIN LU2734733277

Catégories d’actions USD ID ISIN LU3100809006

Catégories d’actions USD N ISIN LU2734733434

Catégories d’actions USD ND ISIN LU2734733517

Catégories d’actions USD UO ISIN LU2734733608

Catégories d’actions USD UOD ISIN LU2734733780

Catégories d’actions USD X ISIN LU2734733863

(le “ Compartiment”)

Les porteurs de parts du Fonds et de ses compartiments sont informés par la présente des modifications suivantes apportées au prospectus du Fonds, lesquelles entreront en vigueur le **16 avril 2026** et portent notamment sur les points suivants ::

Les modifications comprennent en particulier :

- l’introduction d’un instrument supplémentaire de gestion de la liquidité (IGL), en complément du mécanisme de swing pricing déjà prévu (le mécanisme de gating pouvant être utilisé pour le Fonds et ses compartiments dans le cadre des rachats, des souscriptions et des conversions), conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2011/61/UE et 2009/65/CE en ce qui concerne les accords de délégation, la gestion du risque de liquidité, les déclarations prudentielles, la fourniture de services de conservation et de dépositaire ainsi que l’octroi de prêts par les fonds d’investissement alternatifs, et à la loi

luxembourgeoise de transposition du 3 mars 2026, modifiant la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif ;

- la divulgation des seuils / marges de tolérance applicables aux erreurs de calcul de la valeur nette d'inventaire (conformément à la circulaire CSSF 24/856) ; ainsi que
- l'adaptation de la section relative aux conflits d'intérêts et des références légales.

Les frais liés aux modifications susmentionnées seront supportés par le Fonds et/ou les compartiments, conformément à l'article 15 7.h) du règlement de gestion.

L'ensemble des modifications pourra être consulté dans le prospectus incluant le règlement de gestion, daté du 16 avril 2026, lequel est disponible gratuitement au siège du Fonds.

Luxembourg, le 16.04.2026

VP Fund Solutions (Luxembourg) S.A.